



Lettre n° 192 aux ami-e-s des rivières vivantes

Photo : Les Ponts-de-Cé (Maine et Loire)

Petite hydroélectricité vs Classement des rivières ?

La Fédération Française des Amis des Moulins (FFAM) ainsi que le syndicat de France Hydro Electricité, représentant une partie de la petite hydroélectricité, ont déposé, en septembre 2012, un recours au tribunal administratif d'Orléans, contre les arrêtés de classement des cours d'eau du Bassin Loire-Bretagne. Pour rappel, le classement des cours d'eau au titre de l'article L 214-17 du CE vise la libre circulation des espèces et des sédiments en limitant les ouvrages construits en travers des cours d'eau. Plus d'infos sur http://www.onema.fr/IMG/pdf/revision_classements.pdf. France Hydro Electricité dénonce que 80 % du potentiel de création de nouvelles installations ou de réaménagement de sites existants en Loire Bretagne sera empêché par les arrêtés.

La FFAM et France Hydro Electricité utilisent parfaitement leur droit de recours, mais cela paraît incroyable de modifier le classement alors qu'un large processus de consultation a été organisé en amont. L'intérêt soudain de certains élus locaux pour le développement de petites centrales sur des portions de rivières classées (ref à la lettre de l'Ass. National des Elus de Montage du 31 janvier à Delphine BATHO, pour la lire [cliquez ici](#)¹), montre bien les conflits permanents qu'il y a entre la préservation de l'intérêt local et la

nécessité d'adopter une vision globale pour l'intérêt général. Seulement 30,5% (chiffre de 2010) des rivières du bassin Loire Bretagne sont en bon ou très bon état écologique au regard des attentes de l'Europe (Directive Cadre sur l'Eau), il paraît donc incompréhensible de céder à l'intérêt local.

Intérêt local contre intérêt général

Même si les chiffres ne sont pas complètement clairs aujourd'hui, les gains énergétiques seraient en plus négligeables : l'aménagement des cours d'eau français par la petite hydroélectricité permettrait d'accroître la production hydroélectrique française actuelle de moins de 1% au meilleur des cas et la production totale d'électricité en France de moins de 0,2 %. Les enjeux permettant d'atteindre les objectifs de la directive européenne qui demande le développement des énergies renouvelables ne sont donc pas vers le développement de ces microcentrales. La "Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable" prévoit d'augmenter la production annuelle de 3TWh. Si les ONG signataires ont accepté cette convention c'est dans l'esprit d'augmenter la production au travers de l'amélioration de la performance et la modernisation du parc existant et non pas, voir en marge, par le développement de la petite hydroélectricité.

Plutôt que de continuer à saccager les dernières rivières encore proches d'un état naturel, les futurs investissements devront porter sur d'autres technologies d'énergies renouvelables et surtout sur les économies d'énergies (négawatts).

moins
de 1%

Barrage des Plats (43) : le non-sens perdure !

Pendant que les travaux de reconstruction du barrage des Plats se poursuivent sur la Semène des associations se mobilisent toujours pour porter le sujet sur la scène médiatique. Elles ont également fait un recours auprès des tribunaux pour juger le fond du dossier. Peut-on aussi facilement gaspiller de l'argent public (près de 6,5 millions d'euros dont 3,2 millions d'euros issus de fonds publics et le reste payé par le consommateur) pour un barrage qui n'a aucun sens: (re)construit pour sécuriser l'alimentation en eau potable alors qu'il existe des alternatives beaucoup moins chères. Comment expliquer une telle faillite dans le processus de concertation ? Ce barrage sera-t-il un jour « un cas d'école » pour montrer la déviance du système ? Personne ne semble vouloir de ce barrage « inutile » et pourtant une poignée d'élus locaux s'obstinent pour le reconstruire. Pour plus d'infos allez sur le site de SOS Loire Vivante rubrique "barrage des Plats".



Les travaux du non-sens ont repris sur le barrage des Plats après une courte interruption hivernale

Concessions Hydro : de la concurrence pour EDF ?

D'ici fin 2015, 49 barrages français gérés par EDF et GDF Suez doivent normalement faire l'objet d'un renouvellement de leur concession avec mise en concurrence des exploitants, comme prévue par les directives européennes et la loi Sapin. Or, la Ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, a affirmé son opposition à cette libéralisation en demandant l'étude de « scénarios alternatifs ». La démarche paraît intéressante d'autant plus qu'aucune étude de ce type n'existe actuellement. Elle permettra de connaître les alternatives possibles avant de se déterminer.

Colloque international "Des saumons et des Hommes", 20 ans après !

du 10 au 12 octobre 2013 à Brioude (43)
organisé par SOS LV - ERN
- Faire émerger de nouvelles stratégies -
Plus d'infos sur le site de : [SOS Loire Vivante](#)



Connaissez-vous le label Rivières Sauvages ?
A découvrir sur : <http://www.rivieres-sauvages.fr>



Un nouveau Plan Loire Grandeur Nature ?

Le processus « officiel » d'élaboration du futur Plan Loire Grandeur Nature est enfin lancé.



Deux réunions ont permis de travailler sur l'émergence d'une stratégie en janvier, à savoir un séminaire à l'initiative du Service de Gestion des Affaires Régionales Centre, en charge du Plan Loire, auquel était conviée notre association et dernièrement une conférence exceptionnelle des acteurs.



SOS Loire Vivante se félicite de cette démarche participative qui nous a aussi donné l'occasion d'échanger sur les grandes orientations déjà visibles dans notre travail issu des Assises Associatives pour une Loire Vivante, une de nos initiatives à l'échelle du bassin.

Mais rien n'est encore sûr. Rappelons que l'arbitrage sur le futur dispositif est toujours en attente : mise en place d'un Plan Loire Grandeur Nature 4 ou plan national Grands Fleuves décliné par bassins hydro-graphiques ou encore ...?

Suivez l'actu de nos Assises sur le site de [SOS Loire Vivante](http://www.sosloirevivante.org) et retrouvez les comptes rendus des réunions sur le site du Plan Loire Grandeur Nature : <http://www.plan-loire.fr>

Rivières d'Images et Fleuves de Mots 2013



Exposition du 7 au 27 juin à Civray-de-Touraine (37)

Visitez le site : <http://www.rifm.fr>



DANS L'EAU - POUR L'EAU
Participez, organisez, agissez pour demander une bonne qualité de l'eau !

Infos : <http://www.bigjump.org>



Voyage au cœur de l'Allier 20 au 28 juillet

Semaine militante

De Brioude à Cuffy, bec d'Allier, accompagnez-nous en vélo, en bateau, à pied...

Information et inscriptions :

<http://www.sosloirevivante.org>

La consultation SDAGE, c'est maintenant !

Jusqu'au 30 avril 2013, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur la révision du SDAGE pour la période 2016-2021. Cette consultation intervient en application de la Directive Cadre sur l'Eau pour atteindre le bon état des eaux et identifier les enjeux majeurs sur le Bassin Loire-Bretagne.

Elle vise à recueillir les observations et les propositions sur les grands enjeux de l'eau. Les questions importantes s'articulent autour de 4 thèmes : Qualité de l'eau, milieux aquatiques, quantité d'eau et gouvernance.

Répondez au questionnaire accessible à partir du site <http://www.prenons-soin-de-leau.fr>

Notre-Dame-des-Landes : un dossier européen

Le dossier de Notre-Dame-des-Landes devient européen. Fin 2012, les collectifs d'élus (Cédpa), de citoyens (Acipa) et d'associations de protection de l'environnement (FNE, FNE Pays de La Loire, Bretagne Vivante, Eaux et Rivières de Bretagne, LPO, SOS Loire Vivante), ont saisi la Commission des Pétitions du Parlement européen pour violations du droit européen notamment au non respect de la directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement, de la directive cadre sur l'eau, des directives dites « Oiseaux » et « Habitats »... Nous avons été entendu puisque la commission a lancé une procédure pré-contentieuse.

Prochainement : Grande chaîne humaine le 11 mai 2013 ! Venez nombreux ! Plus d'infos : <http://www.chaine-humaine-stop-aeroport.org>

La PAC non compatible avec la DCE

Dans le cadre de la réforme de la PAC, on peut déplorer un manque de convergence avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), malgré le travail intense mené auprès des parlementaires. 270 associations, dont SOS Loire Vivante - ERN France, membres du Bureau européen de l'environnement, ont adressé fin février une lettre à l'ensemble des parlementaires européens demandant une véritable réforme pour une autre agriculture plus compatible, avec notamment la DCE, à la place d'une reformette, cédant aux lobbys de l'agriculture intensive notamment français. Plus d'infos sur le site du [Bureau européen de l'environnement](http://www.bureau-europeen-de-l-environnement.org).

Un pacte pour l'Estuaire ?

Une réflexion a été engagée en 2011 par les services de l'Etat afin de définir les principaux enjeux de l'Estuaire de la Loire. Un premier document servant de base de travail a été élaboré et a été soumis à réflexion lors du « séminaire Estuaire » du 8 février regroupant un grand nombre d'acteurs. Cette démarche, demandée depuis de nombreuses années par les associations, est à saluer. Elle va se poursuivre jusqu'à la fin du premier semestre 2013. Plus d'infos sur le site de [SOS Loire Vivante](http://www.sosloirevivante.org).

En présence de SOS Loire Vivante :



**Rencontres
Eau, espaces, Espèces**
Préservation des zones humides, de la continuité écologique et de la biodiversité

12-13 mars 2013 - Tours
Infos : <http://www.plan-loire.fr>



Félicitations!
Le CORELA fête ses 20 ans le 15 mars
Infos : <http://www.corela.org>



Vous y trouverez tous les documents nécessaires pour mieux comprendre cette consultation et connaître les questions importantes.

Participer à cette consultation, c'est marquer votre intérêt pour atteindre un bon état écologique des eaux sur le bassin Loire-Bretagne !

En complément, écoutez les émissions Radi'Eau disponibles sur le site de [SOS Loire Vivante](http://www.sosloirevivante.org).



Directeur de publication :

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante

Comité de rédaction : Simon Burner, Roberto Epple, Estelle Lemoine-Maulny, Grégory Jovignot, Corinne Forst

Création graphique : Estelle Lemoine-Maulny

Contact : SOS Loire Vivante - ERN France

8 rue Crozatier, 43000 Le Puy-en-Velay,
France +33 (0) 4.71.05.57.88
sosloirevivante@rivernet.org
www.sosloirevivante.org

